

Appel à projets 2017

Vieillir acteur et citoyen de son territoire

Dates limites de réception des dossiers: 6 mars puis 28 août 2017

Contexte

Aujourd'hui, de nombreux retraités aspirent à rester le plus longtemps possible engagés dans la vie de leur quartier ou de leur village et à contribuer au développement de leur territoire. Par ailleurs, les lois du 2 janvier 2002 et d'adaptation de la société au vieillissement ont renforcé le droit des usagers à prendre part aux décisions et projets qui les concernent afin que leurs attentes et leurs besoins soient mieux pris en compte. Cependant, la valorisation des compétences et de la parole des plus âgés se heurte encore à une organisation sociale qui stigmatise le vieillissement et cloisonne les âges. De nombreuses personnes âgées sont de ce fait privées de liens sociaux, à domicile comme en collectivité, et en proie à la solitude, au repli sur soi et au sentiment d'inutilité. La paupérisation de la population retraitée renforce ces risques.

Témoin de ces évolutions, la Fondation de France soutient des initiatives d'intérêt général qui valorisent la contribution des personnes âgées à la société et qui favorisent les liens sociaux et les échanges intergénérationnels durables.

Objectifs

Cet appel à projets vise donc à soutenir des **actions innovantes, expérimentales** ou améliorant les réponses existantes et favorisant l'implication et la **participation des habitants âgés, en particulier les plus vulnérables**, à la vie locale. Nombre d'entre eux souhaitent être reconnus comme citoyens à part entière et rester acteurs dans des projets les concernant et dynamisant le développement local. Il convient donc de favoriser leur prise d'initiatives, de leur offrir des opportunités d'expression et d'engagement, la possibilité de participer jusqu'au bout de la vie aux évolutions de la société, en particulier technologiques. Cela nécessite également d'anticiper et d'accompagner les ruptures ou pertes liées au vieillissement..

Qui peut répondre ?

Les trois axes de l'appel à projets s'adressent notamment aux :

- établissements et services publics et privés non lucratifs (EHPAD, résidences autonomie, petites unités de vie, accueils de jour, de nuit, accueils temporaires, unités protégées, services d'aide ou de soins à domicile, plateformes de répit, hôpitaux, etc.);
- associations à but non lucratif;
- communes, établissements publics de coopération intercommunale (Epci), groupements d'intérêt public (Gip).

Quelles sont les initiatives concernées ?

En 2017, trois axes de travail sont privilégiés.

Axe 1 : s'exprimer, être entendu et agir sur son territoire

Pour permettre aux personnes de conserver un pouvoir sur leur propre vie et sur l'environnement local, de restaurer leur sentiment de pouvoir compter sur les autres et de compter pour les autres, de s'impliquer dans des actions collectives, les projets devront :

- encourager la parole et les échanges entre habitants de tous âges autour de projets communs ;
- inventer de nouveaux lieux de sociabilité, d'écoute, d'échanges, d'information pour favoriser les initiatives ;
- faire des établissements et services existants ou futurs, des lieux-ressources pour les habitants du territoire ;
- encourager la conception d'habitats et de lieux d'accueil alternatifs, ouverts sur leur environnement,

favorisant la mixité sociale, la réflexion autour du vieillissement et son anticipation (habitats participatifs, groupés, autogérés) et contribuant à des dynamiques locales de développement.

Exemples de projets soutenus

Création d'un cercle littéraire intergénérationnel.

Conception et animation par les personnes âgées vivant à domicile et en établissement d'un agenda local d'événements participatifs.

Aménagement d'un foyer-logement pour accueillir la restauration scolaire et des permanences de services publics et paramédicaux.

Axe 2 : mettre les nouvelles technologies au service du lien social

Pour favoriser la continuité ou la création de liens sociaux et solidaires *via* des solutions technologiques conçues avec les personnes âgées et adaptées à leurs attentes, les initiatives devront :

- permettre une meilleure connaissance des attentes et besoins en matière de lutte contre l'isolement grâce aux nouvelles technologies ;
- favoriser l'autonomie dans la vie quotidienne tout en préservant ou renforçant l'intégration sociale ou les solidarités de proximité (voisinage, famille, amis...) ;
- améliorer la participation à la vie citoyenne, au développement du territoire ;
- prévoir d'évaluer l'impact du recours aux nouvelles

technologies sur l'intégration et la participation sociales des personnes âgées.

Exemples de projets soutenus

Ateliers multimédia ouverts aux habitants du quartier dans un foyer-logement.

Création d'un blog par des jeunes formés au recueil de récit de vie auprès de personnes âgées.

Ateliers de photographie numérique pour des personnes âgées désireuses de valoriser le patrimoine de leur territoire.

Axe 3 : anticiper et accompagner les étapes et les ruptures qui marquent le vieillissement

Il s'agit, en mutualisant les ressources et les compétences des différents acteurs concernés, de lutter contre les facteurs d'isolement, d'exclusion et la ségrégation des âges. Il importe d'être attentifs ensemble aux pertes et aux ruptures qui risquent de conduire à l'isolement et au retrait subi de la vie de la cité, voire à des situations de détresse.

Les projets devront :

- organiser et coordonner, à l'échelle d'un territoire et en tenant compte de ses spécificités, une veille autour des personnes les plus vulnérables ;
- soutenir les solidarités familiales, de voisinage, les réseaux de professionnels et de bénévoles qui entourent les personnes âgées ;

- développer des lieux de réflexion collective sur les enjeux individuels du vieillissement.

Exemples de projets soutenus

Pratiques innovantes de repérage des personnes très isolées.

Accueil-tutorat des entrants en maison de retraite.

Création d'un café pour écouter, informer et orienter les personnes âgées en difficulté.

Critères de sélection

Le jury privilégiera les projets locaux associant les personnes très âgées les plus isolées ou en situation de précarité, tout en prenant en compte les autres habitants du territoire. Une attention particulière sera accordée aux projets permettant de mieux repérer et impliquer les personnes restant méconnues des dispositifs classiques.

Ces projets doivent permettre une meilleure participation des personnes âgées dans la vie citoyenne locale et dans des dynamiques collectives, telles des actions intergénérationnelles ou des solidarités de proximité.

Ils doivent également :

- associer les bénéficiaires à la définition des objectifs et des actions afin que ces personnes soient autant que possible actrices et porteuses du projet ;
- partir d'un diagnostic territorial des attentes et des besoins des habitants âgés et des autres habitants ;
- proposer des réponses non strictement médico-sociales, en favorisant le travail en commun d'acteurs locaux gérontologiques et non gérontologiques ;
- apporter des réponses qui ne stigmatisent pas les bénéficiaires, par exemple en favorisant l'ouverture des structures d'accueil ou d'hébergement sur la vie locale.

Nota bene : en matière d'habitat, la Fondation de France ne finance ni la construction ni les études techniques s'y rapportant. Elle soutiendra uniquement les projets d'intérêt général.

La Fondation de France ne finance pas les technologies visant uniquement la sécurisation de la personne dans et hors de son domicile ni les études techniques ou de marché préalables à la commercialisation d'un produit.

La Fondation de France ne finance pas les séjours vacances, les jardins à vocation uniquement thérapeutique et les demandes concernant l'achat d'un véhicule adapté sans autre projet autour.

Les modalités de soutien

Les aides sont accordées sous la forme d'une subvention annuelle ou pluriannuelle (2 à 3 ans). Elles portent sur les dépenses d'investissement ou de fonctionnement, hors fonctionnement régulier et missions finançables par les politiques publiques ou relevant d'obligations légales. La Fondation de France peut également financer l'intervention d'un consultant pour une meilleure structuration des actions.

Aides méthodologiques complémentaires

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder des aides complémentaires au financement des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets. Elles sont destinées à financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques, dans les domaines suivants :



Encourager la coproduction

Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.



Comment agir pour l'environnement ?

Principalement dédiée aux structures peu ou pas investies dans l'environnement, cette aide complémentaire est destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances.

Comment répondre ?

Vous trouverez le détail des modalités de candidature sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Le dossier complet en format Word uniquement et ses annexes au format PDF seront adressés avant le 6 mars puis avant le 28 août 2017 par courriel à la fondation régionale correspondant à votre département (voir carte).

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par le jury. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 70
E-mail: personnesagees@fdf.org

Grand Ouest

Départements 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél.: 02 99 38 24 22

Départements 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél.: 02 51 83 20 70

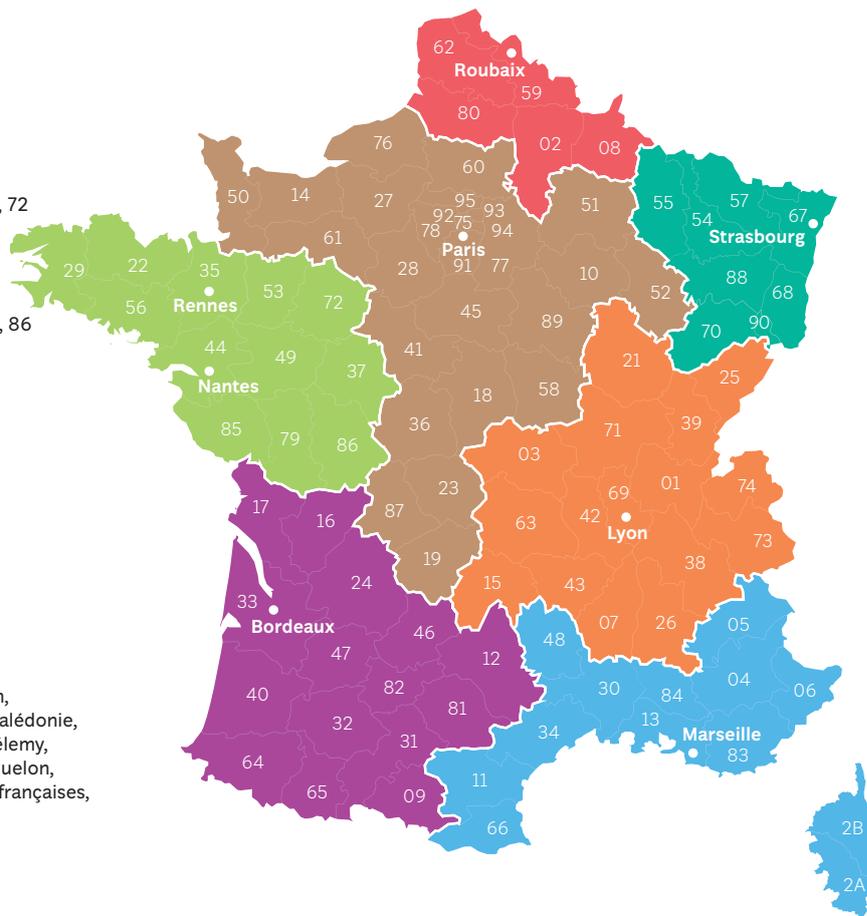
E-mail: grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél.: 05 56 52 03 07
E-mail: sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres australes et antarctiques françaises, Wallis-et-Futuna.
Programme Personnes âgées
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 70
E-mail: personnesagees@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
CS 50092
59052 Roubaix Cedex
Tél.: 03 20 11 80 90
E-mail: nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 88 22 78 68
E-mail: grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél.: 04 72 10 92 30
E-mail: centrest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél.: 04 91 90 08 77
E-mail: mediterranee@fdf.org

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux: l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
Fax: 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

